



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2022-623-11 et R-2022-702-10

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 septembre 2022 :

Règlement **R-2022-623-11** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement 623 concernant les clôtures et les haies aux fins de permettre, dans le retrait avant, des clôtures et des haies pour les maisonnettes ou les maisons en rangées de type dos à dos** »

Règlement **R-2022-702-10** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement 81-702 concernant les piscines dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de s'arrimer aux dispositions du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1)** » ; et

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 14 septembre 2022.

SOPHIE VALOIS, Greffière